

Compte rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la recherche scientifique
Session d'automne, 14-18 octobre 2019

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél: 03 83 17 53 22 Mél: patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél: 02 38 25 54 88 Mél: stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément Ader, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél: 05 49 49 82 75 Mél: herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél: 01 49 40 34 11 Mél: khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél: 04 79 75 88 58 Mél: Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 (actuellement A1) SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél: 05 34 32 36 19 Mél: karine.loubiere@ensiacet.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél: 04 68 68 27 03 Mél: francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél: 04 72 18 61 95 Mél: aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél: 04 91 10 68 86 Mél: ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	CETHIL (UMR 5008) 9 Rue de la Physique, 69100 Villeurbanne	Tél: 04 72 43 87 54 Mél: konstantinos.termentzidis@insa-lyon.fr

Retrouvez la section 10 du CoNRS sur
<https://s10conrs.wixsite.com/section10>

Les 21 membres de la section étaient présents durant cette session.

Les membres de rang C ont quitté la session lors de l'examen des promotions CRHC.

Les membres de rang B et C ont quitté la session lors de l'examen des promotions DR1, DRCE1 et DRCE2.

Fabien Godeferd (DAS INSIS pour la section 10) et Hniya El Khchai (en charge du suivi des structures de l'INSIS) ont assisté à une partie de la session (hors promotions, médailles et discussions internes).

I. Vie de la section

I.1. Composition de la section

François Charru, qui a quitté la section au printemps 2019, a été remplacé par Pierre Brancher, Professeur à l'Université Paul Sabatier et chercheur à l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse¹.

Le remplaçant de François Charru au bureau de la section est Yoël Forterre.

I.2. Session extraordinaire du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS)

Le CoNRS s'est réuni le 4 juillet 2019 en session extraordinaire qui regroupait l'ensemble des membres des sections, des conseils scientifiques d'institut et du CNRS. L'objet de cette session portait initialement sur la réduction des recrutements aux concours, puis a été étendu, suite à l'annonce du projet de LPPR, afin de contribuer collectivement au débat préparatoire à l'élaboration de ce projet. Il a été choisi de ne pas se limiter aux 3 points définis par le ministère, mais d'élargir la réflexion aux questions qui apparaissent importantes :

- Emploi scientifique, statuts, rémunérations, carrières ;
- Organisation et financement de la recherche publique ;
- Conditions de travail ;
- Aides à l'innovation, recherche partenariale.

La version finalisée du document élaboré et adopté lors de la session extraordinaire du 4 juillet (à laquelle la section 10 a participé activement) est mise en annexe de ce rapport.

I.3. Bilan de l'année passée concernant les concours et les promotions

Concours 2019

Concernant le **concours CRCN 2019** (10/03, 5 postes non fléchés), une inversion de classement entre les candidats classés 5^{ème} et 6^{ème} a eu lieu lors du jury d'admission.

Pour amener des éléments d'explication à la communauté, Françoise Massines a envoyé un courriel à l'attention des directeurs d'unités relevant de la section 10, au mois de juin 2019. Ce courriel est reporté ci-dessous :

« Cette année, nous avons vécu une réduction majeure du nombre de postes de chercheurs, de 300 à 250, conduisant la CPCN, Conférence des Présidents de sections du Comité National, (je suis membre du bureau) à entreprendre un certain nombre de démarches : motions, lettre dans Le Monde, courriel auprès des directeurs d'unités, rencontre de députés, et finalement, initiation d'une session extraordinaire du CoNRS le 4 juillet.

En ce qui concerne la section 10, 7 recrutements extérieurs ont été ouverts cette année (1 DR1 fléché, 1

¹ Conformément aux règles du Comité National, le nouveau membre a été élu par la section suite à sa candidature.

CRCN fléché, 5 CRCN) à comparer aux 8 postes de CRCN en 2018, 8 postes de CR en 2017 dont 1 fléché par l'institut de chimie. Cette diminution d'un poste peut apparaître comme une fluctuation normale, elle est pourtant significative dans le contexte actuel et dans la mesure où nous nous attendons à au moins 8 départs à la retraite par an pendant les 5 ans à venir. Il sera donc difficile de soutenir le développement des thématiques émergentes ou à l'interface des autres disciplines et de maintenir les forces sur le cœur de nos disciplines si nous ne retrouvons pas le régime de 8 postes ouverts au concours par an.

Outre un nombre de postes moindre, le changement le plus drastique s'est produit au niveau des fléchages puisque 2 postes sur 7 ont été fléchés : un poste DR, ce qui a lieu parfois et un CR, ce qui a un caractère exceptionnel ; depuis plusieurs années, l'INSIS avait remplacé les fléchages pour les CR par des coloriage qui sont moins contraignants. Un fléchage conduit à un concours spécifique, alors qu'un coloriage est une indication des thématiques ou laboratoires que l'INSIS juge stratégiques. La section intègre cette information lors de la sélection sur le concours ouvert à tous, afin de proposer un classement prenant en compte à la fois l'excellence des candidats et la stratégie de l'Institut.

Pour cette année, la conséquence de la réduction des postes et des 2 fléchages a été l'ouverture de seulement 5 postes CRCN non fléchés et ouvert à l'ensemble de notre communauté. Ce concours a donc été particulièrement difficile vu le nombre d'excellents candidats et projets que nous avons vus. Six candidats ont été sélectionnés. Comme nous n'avions pas de coloriage, nous avons classé les admissibles de 1 à 6 uniquement en fonction de leurs qualités scientifiques ce qui est le rôle de la section. L'étape suivante du processus de recrutement est le jury d'admission qui établit la liste définitive des candidats reçus au concours. Ce jury composé et présidé par l'INSIS, ne procède pas à une évaluation fine de la qualité scientifique des dossiers comme le fait la section, mais veille à intégrer les priorités de la direction du CNRS. Cette année, les priorités thématiques de l'INSIS l'ont conduit à inverser les candidats classés 6^e et 5^e par la section ce qui n'avait pas eu lieu en section 10 depuis 2008. Cette inversion renforce la thématique « système énergétique ».

La solution proposée par la direction du CNRS pour éviter les inversions est de faire un paquet de candidats autour de la barre, c'est-à-dire de classer ex æquo au moins les personnes juste au-dessous et au-dessus de la barre. La section n'adhère pas actuellement à ce mode de fonctionnement : quand elle estime qu'il y a une différence entre les niveaux scientifiques des candidats, elle le traduit par un classement différencié, modulé par les coloriage. A l'avenir, nous souhaitons que la section 10 et la direction de l'INSIS travaillent davantage ensemble en amont afin d'éviter de telles situations par une meilleure connaissance de la stratégie de l'Institut par la section. Néanmoins, la possibilité d'inversions ou de déclassements lors du jury d'admission restera toujours possible et les candidats devront en avoir conscience. »

Aucun changement n'a eu lieu concernant le **concours 10/04** (1 poste de CRCN affecté à PROMES pour exercer une activité sur les installations situées à Odeillo, sur le thème « Energie solaire concentrée»). Le candidat classé a été admis.

Concernant le **concours DR2 2019**, aucune modification n'a eu lieu lors du jury d'admission. Les 7 premiers candidats classés ont donc été admis.

Concernant le **concours DR1 2019**, aucun changement n'a eu lieu. Le candidat classé a été admis.

Retour sur la session d'automne 2018

- Concernant les **promotions CRCN-CRHC**, 21 dossiers avaient été déposés. La section a bénéficié de 7 promotions et les 7 premiers candidats qu'elle avait proposés (sur une liste de 10 classés) ont

donc été promu. Tous étaient au dernier échelon du corps des CRCN.

GARNIER Bertrand	LTen (UMR 6607)	Nantes
BRUEL Pascal	LMAp (UMR 5142)	Pau
FERRIERE Alain	PROMES (UPR 8521)	Odeillo
QUEUTEY Patrick	LHEEA (UMR 6598)	Nantes
ALLONCLE Anne-Patricia	LP3 (UMR 7341)	Marseille
LE PENVEN Lionel	LMFA (UMR 5509)	Ecully
JAUBERTEAU Isabelle	IRCER (UMR 7315)	Limoges

- Pour les **promotions DR2-DR1**, 33 dossiers avaient été soumis, 9 candidats ont été classés et 7 possibilités étaient attendues pour la section. Au final, la section a bénéficié de 8 promotions qui ont été attribuées aux 8 premiers candidats classés.

JOSSERAND Christophe	LadHyX (UMR 7646)	Palaiseau
PEYRE Patrice	PIMM (UMR 8006)	Paris
SERRE Eric	M2P2 (UMR 7340)	Marseille
MAZET Nathalie	PROMES (UPR 8521)	Perpignan
LE DIZES Stéphane	IRPHE (UMR 7342)	Marseille
BASSEGUY Régine	LGC (UMR 5503)	Toulouse
RAYNAUD Patrice	LAPLACE (UMR 5213)	Toulouse
LAGREE Pierre-Yves	D'Alembert (UMR 7190)	Paris

- Concernant les **promotions DR1-DRCE1**, il y avait 9 dossiers soumis, 4 classés, 4 possibilités pour l'INSIS. La section a bénéficié de 2 promotions. Il s'agit de Jacques MAGNAUDET (IMFT, UMR 5502, Toulouse) et de Pere ROCA CABARROCAS (LPICM, UMR 7647, Palaiseau).
- Concernant les **promotions DRCE1-DRCE2**, il y avait 2 dossiers soumis, 2 classés. La section a bénéficié des 2 promotions : Jean-Pierre BŒUF (LAPLACE, UMR 5213, Toulouse) et Thierry POINSOT (IMFT, UMR 5502, Toulouse).

Rapport de conjoncture

Le rapport de conjoncture de la section est en cours de finalisation. Il sera envoyé à la communauté dès sa publication.

I.4. Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs

A l'issue d'un vote (question : Souhaitez-vous que la section se saisisse du processus d'attribution de la PEDR en 2020 ? Résultat: OUI: 1, NON: 16, ABS: 1), la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de **ne pas participer au processus d'attribution de la PEDR en 2020**.

I.5. Entretiens avec les directeurs d'unités

La section a reçu la future équipe de direction du LadHyx (UMR 7646) qui a été évalué lors de la vague E. Il s'agit d'Emmanuel De Langre et de Lutz Lesshafft (DUA), qui n'avaient pas pu venir lors de la session de printemps 2019. Cette équipe entrera en fonction à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour mémoire, l'objectif de ces entretiens (d'une durée voisine de 1h) est double :

- discuter avec les futurs directeurs du projet qu'ils portent, tant sur le plan des positionnements stratégiques et thématiques que sur celui des ressources humaines et de l'organisation du laboratoire,
- recevoir de leur part des éclairages sur leur positionnement et le fonctionnement qui sera mis en place dans leurs unités, en particulier dans le paysage complexe de la recherche d'aujourd'hui.

I.6. Discussion sur le concours 2020

Les modalités concernant les auditions des candidats au concours CRCN 2020 seront finalisées après le Jury d'Admissibilité sur Dossiers (prévu les 6 et 7 février 2020), lorsque le nombre de candidats sera connu. La section prévoit néanmoins d'auditionner les candidats en jury plénier comme les années précédentes.

Comme lors des années précédentes, la section a choisi de ne pas auditionner les candidats DR2 lors du concours 2020, à l'issue d'un vote (question : souhaitez-vous auditionner les DR ? oui : 4 voix ; non : 8 voix, abs : 2 voix).

I.7. Rencontre avec les chargés de recherche recrutés sur le concours 2018

Comme l'année dernière, la section a souhaité s'entretenir avec les chargés de recherche de classe normale recrutés sur le concours 2018, et titularisés au préalable lors de cette session d'automne. Elle les a reçus ensemble pour un entretien dont l'objectif était triple:

- discuter avec eux de leur première année au CNRS ;
- leur expliquer le fonctionnement de la section et du CNRS ;
- leur donner l'occasion de se rencontrer.

La section a ainsi reçu:

- Blaise Delmotte	LadHyX	UMR 7646	
- Mykola Isaiev	LEMTA	UMR 7563	
- Grégoire Lemoult	LOMC	UMR 6294	
- Alexandros Mouskeftaras	LP3	UMR 7341	
- Isaac Rodriguez-Ruiz	LGC	UMR 5503	
- Taraneh Sayadi	D'Alembert	UMR 7190	
- Sylvain Viroulet	IMFT	UMR 5502	
- Sylvain Iseni	GREMI	UMR 7344	(recruté sur le concours 2017 et excusé l'année dernière)

Marion Carrier (Rapsodee, UMR 5302) était excusée.

I.8. HCERES

Les laboratoires relevant de façon principale ou secondaire de la section 10 qui ont été évalués lors de la vague E sont:

Laboratoire	Ville	Code	Institut Principal	Section Principale
LPGP	Orsay	UMR 8578	INSIS	10
PC2A	Lille	UMR 8522	INSIS	10
FAST	Orsay	UMR 7608	INSIS	10
LadHyX	Palaiseau	UMR 7646	INSIS	10
EM2C	Chatenay-Malabry	UPR 288	INSIS	10
LMFL-Kampé de Fériet	Lille	FRE 2017	INSIS	10
MSME	Marne-la-Vallée	UMR 8208	INSIS	10
LIMSI	Orsay	UMR 3251	INS2I	7
LAMIH	Valenciennes	UMR 8201	INS2I	7
LPP	Palaiseau	UMR 7648	INSIS	4
LOA	Palaiseau	UMR 7639	INP	4
LPICM	Palaiseau	UMR 7647	INSIS	8
LCF Fabry	Orsay	UMR 8501	INP	8
CMAF	Palaiseau	UMR 7641	INSMI	41
IMSIA	Palaiseau	UMR 9219	INSIS	9
NAVIER	Marne-la-Vallée	UMR 8205	INSIS	9

Un représentant de la section 10 était présent lors des visites des laboratoires LPGP (F. Massines), PC2A (P. Domingo), FAST (N. Mordant), LadHyX (Y. Forterre), EM2C (F. Massines), LMFL (J. Borée), LPP (C. Le Borgne), LIMSI (F. Charru), LPICM (K. Hassouni).

Les laboratoires rattachés à la section 10 et/ou dans lesquels il y a des chercheurs de la section 10, et qui seront évalués lors de la vague A (2019-2020), sont :

Laboratoire	Ville	Représentant(s) de la section
CETHIL	Lyon	F. Massines, O. Rahli
IMFT	Toulouse	P. Le Quéré, O. Rahli

LAGEPP	Lyon	K. Loubière, H. Doreau
LEGI	Grenoble	J. Borée, H. Doreau
LGC	Toulouse	I. Chevalot, H. Doreau
LGP2	Grenoble	B. Biscans
LGPC	Lyon	B. Biscans
LMFA	Lyon	P. Brancher, O. Rahli
LOCIE	Chambery	JL Battaglia
LRP	Grenoble	Y. Forterre, K. Loubière
PROMES	Odeillo/Perpignan	P. Le Quéré
RAPSODEE	Albi	N. Le Pierres
LAPLACE	Toulouse	K. Hassouni
SIMAP	Grenoble	
IEM	Montpellier	
Institut Lumière Matière	Lyon	
LHC	St Etienne	
LP-ENSL	Lyon	
LPSC	Grenoble	
LISBP	Toulouse	
LGF	Saint-Etienne	

II. Intervention de Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) (15 octobre 2019)

Jean-Yves Marzin était accompagné de Fabien Godeferd (DAS) et de Magali Couffignal (DAA).

Thèmes de recherche et priorités scientifiques:

Jean-Yves Marzin annonce les trois priorités scientifiques de l'institut, à moyen terme :

- Micro-énergie pour l'internet des objets ;
- Matériaux par conception ;
- Couplages fluides actifs et interfaces.

Ces priorités n'ont pas pour vocation de se substituer à tous les autres axes de recherche. A plus long terme, J.-Y. Marzin rappelle que la recherche effectuée au sein de l'institut se doit de contribuer aux grands enjeux sociétaux.

Accueil des chercheurs nouvellement recrutés:

Jean-Yves Marzin annonce que le CNRS va dorénavant accorder un accompagnement de 5 k€ aux jeunes recrutés. Concernant les chercheurs de l'INSIS, ce soutien s'ajoutera à celui de l'institut (10 k€) et à celui du laboratoire d'accueil (10 k€). Cet accompagnement total de 25 k€ devrait permettre aux nouveaux entrants de démarrer leur projet de recherche sans avoir à répondre à un nombre trop important d'appels à projet.

Concours 2020:

Jean-Yves Marzin annonce qu'à l'échelle du CNRS 250 postes de chercheurs et 310 postes d'ITA seront mis au concours 2020.

L'INSIS devrait ainsi se voir attribuer pour ce concours 22 postes de CRCN (contre 19 postes de CRCN et 1 de DR1 au concours 2019), 20 postes de DR2 (contre 21 en 2019), et 19 postes ITA (20 en 2019).

Il présente ensuite les possibilités de recrutements prévues pour la section 10, au **concours chercheurs 2020²**)

- **7 postes CRCN** non fléchés (pour 5 postes en section 8 et 5 en section 9);
- **7 postes DR2** (pour 9 postes en section 8 et 4 en section 9).

A ces possibilités devraient s'ajouter 5 postes de CRCN qui devraient être fléchés par l'INSIS dans des instituts hors-INSIS avec une affectation dans des unités ou des équipes de l'INSIS³. Les profils envisagés à ce jour, sans être confirmés, sont :

- 1 CRCN en section 7, dont le projet de recherches s'inscrit dans l'une des unités suivantes : Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab), Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN), Laboratoire de Génie Chimique (LGC), Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT), Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime) sur le thème « *Intelligence artificielle pour l'ingénierie* » ;
- 1 CRCN en section 15, dont le projet de recherche s'inscrit dans une unité rattachée à l'INSIS sur le thème « *Material by design/Fabrication additive haute énergie* » ;
- 1 CRCN en section 19, dont le projet de recherche s'inscrit dans une unité rattachée à l'INSIS sur le thème « Environnement littoral » ou « Chimie atmosphérique » ;
- 1 CRCN en section 28, dont le projet de recherche s'inscrit dans une unité rattachée à l'INSIS sur le thème « Ingénierie des cellules et des tissus » ;
- 1 CRCN en CID 54, dont le projet de recherche peut s'inscrire prioritairement dans une unité rattachée à l'INSIS à titre principal sur le thème « Systèmes et processus imitant le vivant ».

L'objectif de ces postes hors INSIS serait de renforcer l'interdisciplinarité en nourrissant les interfaces par le recrutement dans un laboratoire ou une équipe INSIS d'un chercheur ayant le profil d'un autre institut. La section 10 n'intervient à aucun moment dans ces recrutements hors institut.

J.-Y. Marzin rappelle à la section qu'Antoine Petit, Président-Directeur Général du CNRS, souhaite que les jurys d'admissibilité ne proposent pas une liste totalement ordonnée de candidats admissibles, mais plutôt deux groupes. Par exemple, pour les 7 postes il souhaiterait un premier groupe de 3 ou 4, classés 1^{er}, et un second groupe de 6 chercheurs classés exæquo 4^{ème} ou 5^{ème}.

² Pour rappel, lors du concours 2019, la section 10 s'était vue attribuer 5 postes de CRCN non fléchés, 1 poste de CRCN fléché « Energie solaire concentrée » et affecté à PROMES pour exercer des activités sur le site d'Odeillo, 7 postes de DR2, et 1 poste de DR1 (création) pour un chercheur affecté au laboratoire Kampé de Fériet, à Lille.

³ Si le poste est fléché le jury d'admission dépend de l'INSIS, s'il est colorié c'est l'institut dont relève le concours qui constitue le jury d'admission.

J.-Y. Marzin indique également que le CNRS a pour ambition de créer 10 postes DR2 pour l'ensemble de l'organisme. L'objectif de ces postes est de recruter des personnes qui ne sont pas dans le paysage académique Français, du moins en tant que permanents. Il s'agit donc de recruter des chercheurs « exceptionnels, venant de l'industrie ou de l'étranger, dont la valeur ajoutée serait très grande pour les laboratoires et le CNRS ». Le jury d'admission sélectionnerait 10 candidats parmi tous ceux classés par les sections. Si un candidat classé par la section 10 était retenu par le jury d'admission, la section bénéficierait d'un poste de plus que ceux prévus par le concours DR2 de la section. Cette création n'impacterait donc pas les passages CR-DR. En revanche, elle impacterait le nombre de créations de postes CR, puisque c'est la somme des postes CR+DR créés qui serait de 250.

Concernant les ITA, les 19 entrées prévues à l'INSIS cette année se répartissent en 14 NOEMI, 18 FSEP (dont 2 BAP J), et sous réserve 2 NOEMI de printemps et 13 concours externes.

Promotions:

Jean-Yves Marzin annonce ensuite le nombre de possibilités de promotions pour cette année, **pour l'ensemble de l'institut:**

- 15 promotions CRCN-CRHC (4 de moins que l'an dernier)⁴ ;
- 22 promotions DR2-DR1 (+3 par rapport à l'an dernier) ;
- 7 promotions DR1-DRCE1 (+3 par rapport à l'an dernier)⁵ ;
- Autant de promotions DRCE1-DRCE2 que de candidats.

Budget de l'institut:

Jean-Yves Marzin annonce que les arbitrages ne sont pas terminés, et que l'institut a pour l'instant travaillé sur différents scénarii, en fonction du budget du CNRS pour 2020. Dans l'hypothèse où ce dernier serait en baisse par rapport à 2019, l'institut souhaite conserver une marge sur projets, le FEI⁶ des unités serait donc diminué.

Stratégie concernant les infrastructures de recherche de l'INSIS:

Jean-Yves Marzin indique que l'essentiel des regroupements et restructurations d'unités sont maintenant réalisés. Le travail restant porte sur les sites suivants : Lille, Saclay, Marseille et Lyon.

Actions et stratégie internationales:

Jean-Yves Marzin indique que différentes actions internationales seront menées par l'INSIS en 2020 : la création de 7 IRL (International Research Laboratory), 9 IRN (International Research Network) et 18 IRP (International Research Project).

Concernant sa stratégie à l'international, l'institut souhaite :

- renforcer ses collaborations avec l'Australie, la Corée du Sud, Taïwan et l'Inde;
- participer à la feuille de route « Afrique » en cours de réflexion au niveau de l'organisme.

Appels à projets:

La Cellule Energie du CNRS a renouvelé son appel annuel à **Projets Exploratifs Premier Soutien (PEPS)** ouvert à l'ensemble des unités de recherche associées au CNRS, visant à soutenir des projets dans le domaine de l'énergie.

Pour l'édition 2020, les propositions de projets ont porté sur les thèmes suivants :

- Production et stockage d'énergie chimique ;
- Réseaux électriques sécurisés et intelligents ;

⁴ Suite à la décision récente (et ultérieure à la session d'automne de la S10) de la direction du CNRS de maintenir la création de 250 postes de CRHC, l'INSIS bénéficiera de 19 possibilités de promotions.

⁵ Le passage au grade de DRCE2 de tous les candidats proposés par les sections a libéré des places de DRCE1, ce qui explique l'augmentation significative de possibilités de promotions DRCE1. Cette année encore, il devrait y avoir autant de possibilités que de candidats. Il est donc important que les DRCE1 candidatent DRCE2.

⁶ Crédits de Fonctionnement, d'Équipement et d'Investissement, qui financent les « soutiens de base » accordés aux laboratoires.

- Développement de scénarios intégrant les différentes dimensions des systèmes énergétiques.

<https://www.celluleenergie.cnrs.fr/2020-Appel-a-Projets-Exploratoires-de-la-Cellule-Energie-du-CNRS>

L'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche en Energie (ANCRE) a lancé son Appel à Projet 2020 issu de son programme « Sciences de Base pour l'Energie ». Le thème de ce dernier est la simulation multi-échelle des procédés.

Les propositions de projets devront porter sur l'une des thématiques suivantes :

- Écoulements multiphasiques (dispersés, turbulents, réactifs, etc.) ;
- Interactions fluides (réactifs, corrosifs, etc.) / structures / matériaux : tenue, fatigue, vieillissement, etc. ;
- Modélisation prédictive des systèmes, tolérance aux pannes, systèmes auto-réparant/cicatrisant, etc.). Influence des petites échelles ;
- Systèmes de systèmes : couplages à l'échelle de territoires (quartier/ville, usine/parc industriel).

<https://www.celluleenergie.cnrs.fr/ANCRE-Appel-a-Projets-Exploratoires-2020>

L'INSIS a également lancé un **Appel à manifestation d'intérêt** sur le sujet de **l'ingénierie inspirée par la nature** :

<https://insis.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/appel-manifestation-dinteret-ingenierie-inspiree-par-la-nature>

Contrats de Projets Etat-Régions (CPER):

Jean-Yves Marzin annonce que 80 projets concernant l'INSIS ont été déposés, dont environ 10 % seront financés. L'évaluation de ces projets a déjà eu lieu.

Autres :

- Parution du livre « Inventer l'avenir : l'ingénierie se met au vert » chez CNRS Editions (<https://insis.cnrs.fr/fr/inventer-lavenir>).
- L'INSIS a renouvelé son initiative de rencontre (deux journées) avec les CR recrutés il y a 7 ans.

III. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter au bilan partiel envoyé le 21 octobre 2019.

207 demandes ont été traitées, parmi lesquelles 17 demandes « Unités » et 190 demandes « Chercheurs ». Se sont ajoutés à ces demandes l'examen de 7 confirmations d'affectation des lauréats au concours DR2, ainsi que l'examen des dossiers proposés pour la médaille d'argent et pour la médaille de bronze.

Unités:

- *Création de GDR:*
2 dossiers à évaluer, 1 « avis très favorable », 1 « avis favorable »
- *Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration):*
3 dossiers à évaluer, 1 « avis très favorable », 2 « avis favorable »
- *Ecole thématique:*
6 dossiers à évaluer, 4 « avis très favorable », 2 « avis favorable »
- *Changement de direction d'unité:*
6 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable », 4 « avis favorable »
La section a mis des avis « Favorable » et non « Très favorable » à des laboratoires relevant à titre principal de la section 10. Ces avis ne sont pas liés à la valeur du candidat à la direction mais aux

éléments du dossier transmis à la section. En effet, le projet de la nouvelle équipe de direction n'étant pas demandé, il ne figure pas systématiquement, ce qui rend l'évaluation très difficile. La section a demandé à l'INSIS qu'à l'avenir le projet soit intégré à ce type de commande afin qu'elle puisse évaluer la demande de façon complète.

Chercheurs:

- *Evaluation à mi-vague de chercheurs:*
107 dossiers à évaluer, 99 « avis favorable », 7 « avis différé », 1 « avis réservé »
- *Evaluation (mi-vague ou vague) de chercheurs suite à un avis différé:*
2 dossiers à évaluer, 2 « avis favorable »
- *Première demande d'éméritat:*
1 dossier à évaluer, 1 « avis très favorable »
- *Suivi post-évaluation:*
1 dossier
- *Titularisation (fin de stage):*
7 dossiers à évaluer, 7 « avis favorable »
- *Confirmation d'affectation des lauréats au concours CRCN 2019 et désignation de leurs directeurs de recherche⁷:*
6 dossiers à évaluer, 6 « avis favorable »

Promotions:

- *Candidature pour une promotion CRCN vers CRHC:*
17 dossiers à évaluer, 9 classés, 15 possibilités pour l'INSIS
- *Candidature pour une promotion DR2 vers DR1:*
36 dossiers à évaluer, 10 classés, 22 possibilités pour l'INSIS
- *Candidature pour une promotion DR1 vers DRCE1:*
12 dossiers à évaluer, 5 classés, 7 possibilités pour l'INSIS
- *Candidature pour une promotion DRCE1 vers DRCE2:*
1 dossier à évaluer, 1 classé

Propositions pour l'attribution des médailles:

- Médaille de Bronze: trois propositions
- Médaille d'Argent: deux propositions (une femme et un homme)

Tout comme lors des sessions d'automne précédentes, la section a décidé, afin d'épargner des déceptions aux nominé(e)s qui ne seront pas in fine retenu(e)s par la direction du CNRS, de ne pas communiquer leur nom avant de connaître la décision finale (annoncée généralement en février). La section tient à remercier les directeurs d'unité d'avoir proposé un nombre important de candidat(e)s.

Motion sur le classement des candidats aux concours chercheurs

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique tient à confirmer sa volonté, lorsqu'elle siège en jury d'admissibilité, d'établir une liste des candidats admissibles aux concours de chercheurs du CNRS par ordre de mérite, conformément à l'article 21 du décret n°83-1260, modifié par décret n°2017-852 du 6 mai 2017-art3. Dans notre périmètre thématique, cette notion d'ordre de mérite inclut tout à la fois les qualités intrinsèques des candidats, mises en évidence par leur parcours, ainsi que les qualités de leur projet dans un des laboratoires susceptibles de les accueillir. Cette liste ordonnée résulte donc d'expertises approfondies des candidatures et de débats collégiaux et contradictoires, incluant l'ensemble de ces dimensions. C'est pourquoi le jury d'admissibilité tient à transmettre au jury d'admission le résultat de ce travail de fond dans lequel il s'investit avec rigueur, conviction et sans ménager son temps.

⁷ Cette année, pour la première fois et à la demande de l'INSIS, les directeurs de recherche désignés sont extérieurs au laboratoire d'affectation.

Motion adoptée suite au vote suivant (OUI : 19 voix, NON : 1 voix, ABS : 1 voix)

Destinataires:

- M. Antoine PETIT, Président du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS
- Mme. Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- M. Serge SIMOENS, Président du Conseil Scientifique de l'INSIS
- M. Fabien GODEFERD, Directeur Adjoint Scientifique à l'INSIS